Rapport de la commission concernant le préavis municipal N° 2022-02 « Sécurisation de la distribution de l'eau »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission composée de Madame Véronique Moriceau, Présidente, Madame Florine Fahrni et Messieurs David Guignard absent, Dylan Roch et Christian Saucy s'est réunie le lundi 5 septembre 2022 à la salle de la Municipalité, en présence de Monsieur Michel Ortega Vice-Président du Conseil communal, Messieurs Bernard Martignier, Claude Goy, Danilo Perotti, Madame Caroline Paccaud, municipaux et de Monsieur Claude Languetin, Syndic.

Monsieur Bernard Martignier nous explique les raisons du projet de la « sécurisation de la distribution de l'eau » dans la commune de Vaulion.

L'approvisionnement de l'eau est assurée par le puits de pompage du Nozenet qui a été mis en service en 2008 et cette distribution est faite par une seule pompe dont la durée de vie est estimée à 15 ans. Lorsque cette pompe tombera en panne, le remplacement de celle-ci pourrait prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines selon les délais de livraison du matériel et les disponibilités des entreprises.

La municipalité a mandaté le bureau « CSD Ingénieurs SA » pour faire un diagnostic du puits du Nozenet et une étude du système de pompage de l'eau. Il en ressort que le puits du Nozenet est en bon état, qu'il y a au fond du puits à 18 mètres un dépôt de sable et limon et que le remplacement de la pompe actuelle pourrait se faire avec l'installation de 2 pompes.

Ces 2 pompes fonctionneront en alternance et en cas de panne d'une pompe, la 2ème pompe pourra continuer d'assurer la distribution de l'eau potable dans la commune sans interruption.

Le coût total des travaux estimé à CHF 185'000.- tient également compte du curage du puits et de l'alimentation provisoire du réseau d'eau avec la source du Criblet durant toute la durée des travaux, 4 à 5 jours, qui implique une interruption complète du fonctionnement du puits de Nozenet.

Ce financement pourra être amorti en 10 ans par une augmentation de la taxe de consommation d'eau qui passera de CHF 1.15/m3 à CHF 2.00/m3 au maximum.

Ce qui donnera une augmentation de CHF 85.-/année avec une consommation de 100 m3/année.

En résumé, les travaux envisagés contribueront fortement a une utilisation optimale de notre ressource en eau potable et éviteront une coupure prolongée en cas de panne d'une pompe.

La commission remercie Monsieur Bernard Martignier pour son préavis et ses explications très claires. La commission propose au Conseil communal les conclusions suivantes : Le Conseil.

- vu le préavis municipal n° 2022-02 relatif a la sécurisation de la distribution de l'eau
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté a l'ordre du jour

Décide :

- d'autoriser la Municipalité a réaliser ce projet de sécurisation de la distribution de l'eau pour un montant de CHF 185'000.--
- de financer cet achat par un emprunt auprès d'une banque ou d'une autre institution de prêt ou par la trésorerie courante
- de porter cet investissement au bilan, compte 9141.13.4
- d'amortir cette somme sur 10 ans, par une augmentation de la taxe de consommation d'eau de CHF 1.15/m3 a CHF 2.00/m3 maximum, dans le courant 2023
- de relever la Commission de son mandat

Vaulion, le 6 septembre 2022 La Présidente, Véronique Moriceau

Le rapporteur, Christian Saucy